

Institut Romand de Formation Permanente (IRFP)

Séminaire de fiscalité, à Lausanne, le mardi après-midi 31 janvier 2012

animé par Messieurs Pascal BROULIS, président du Conseil d'Etat vaudois,
Philippe MAILLARD, Pierre DERIAZ et Madame Christine JAKES de la direction
de l'administration cantonale des impôts (ACI)

qui nous présenteront :

Enjeux et perspectives de la fiscalité suisse et vaudoise.

La déclaration d'impôt électronique par envoi sécurisé avec NIP, via internet avec un code de contrôle. La signature numérique avec accusé de réception chiffré de l'ACI, ceci dans les 10 jours. Sans réclamation ni nouveau dépôt de DI dans les 30 jours, la déclaration est réputée valablement déposée. Loi 642.11 modifiant celle du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux.

Les certificats de salaire devront utiliser exclusivement la formule fédérale avec le code à barre à deux dimensions.

Nouveautés 2011 relatives à l'imposition de la famille sur le plan fédéral d'une part (cf. introduction d'une nouvelle déduction au titre de frais de garde, du barème parental et des modifications sur le partage de certaines déductions liées à la famille) et cantonal d'autre part (suppression de l'arrêté du CE relatif au traitement des familles monoparentales et concubins avec enfant, modification de la déduction des frais de garde et nouveau règlement de l'imposition de la famille (RIFAM)).

Actualité récente en matière fiscale cantonale.

Lieu : auditoire Tschumi à l'Ecole Hotelière de Lausanne, rte de Cojonnex 18
www.ehl.ch

Horaire : de 13'30h. à 17'00h. le mardi 31 janvier 2012

Prix : frs. 490.-- (Parking Vert-Bois)

Inscription : par fax, au No 024/ 435.16.78 et/ou en ligne, sous www.irfp.ch

Nom :

Prénom :

Société :

NPA, ville :

Adresse :

Téléphone :

Date, signature :

Télécopieur :